

Dazibao

Bulletin d'information du syndicat SUD du Crédit Agricole

Après la grogne, le temps de l'action n'est-il pas venu ?

A propos de la micro prime "Atlantica" décidée unilatéralement par la direction, sans aucune concertation, ce que l'on ne vous a pas annoncé :

- Les choix (arbitraires ?) pour déterminer le montant octroyé par agent, des incohérences remarquées au sein des mêmes unités - même les formateurs Atlantica n'ont pas été jugés suffisamment impliqués pour avoir les 500 € !
- Le versement au prorata du temps de travail de cette prime ; les agents à mi-temps ou à temps partiel ne perçoivent pas complètement cette prime pourtant modique.
- Le versement de la prime en brut est effectué sur le compte alors que les charges sont déduites du salaire de décembre. Ceci pour en garantir l'effet d'annonce, nos patrons sont experts en communication ;
- Du retard pour le versement ... dû à un problème informatique à Atlantica.

De toutes les manières, le montant dérisoire de cette prime par rapport aux résultats de l'entreprise, son train de vie, donc de nos revendications, a scandalisé la majorité des collègues.

Le front syndical unitaire dans le refus des méthodes de la direction a été positivement perçu et les nombreuses réponses à nos questionnaires font état d'un ras-le-bol généralisé.

Çà et là, dans les bureaux, ce sont des gentils

"lapins de trois jours" qui assurent le décor, référence à notre tract du début décembre. Dans les couloirs, les services et les agences, chacun s'interpelle aux termes de « glandu ou tendu » suivi d'éclats de rire ... jaunes comme notre tract.

Plus positivement, nous devons penser à la suite. Nous percevons le frémissement d'un mouvement de refus, une mobilisation qui se généraliserait contre l'avenir qu'on nous prépare et que nous refusons.

Outre les conditions de travail qui sont altérées du fait d'Atlantica, les clefs de répartition de la REC ne cessent de nous inquiéter puisque la direction envisage de réduire la partie collective de celle-ci alors qu'elle augmente l'enveloppe discrétionnaire dont l'encadrement disposera pour récompenser les "bons éléments".

Et pendant ce temps-là, la délégation nationale de négociation dirigée par Monsieur Château, notre futur directeur général, entreprend le chantier de rénovation de notre convention collective en réduisant au minimum ce que nous avons de garanti.

Beaucoup de raisons pour envisager de réagir, tous et toutes ensemble afin de défendre nos acquis et œuvrer pour plus de progrès social ■



Bouscule Atlantica

Après l'incident CEDICAM où NATIXIS a représenté 6.000 virements pour des clients qui ont été crédités 2 fois et doivent être débités, un nouvel incident d'une gravité noire est signalé : c'est cette fois 2.400 clients qui n'ont pas été crédités de 1.500€ En effet, seul un virement partiel de la somme (250€le plus souvent, et 500€plus rarement) a pu être enregistré.

L'incident, signalé par chacun des 2.400 clients sous la forme d'un bordereau retourné aux syndicats, a été signalé à la Direction qui connaissait ce dysfonctionnement.

A ce jour, nous ne savons pas si une résolution de ce problème est envisagée ■

Pendant la bascule, la vente continue !

Officiellement, tout va bien; il est même recommandé de le dire, surtout depuis la bascule, même si on ne peut s'empêcher de soulever quelques problèmes.

Les clients tout d'abord, forts mécontents du fonctionnement (qui marche mal) et encore plus mécontents de la facturation (qui marche très bien merci). C'est également à eux qu'il aurait fallu verser une prime. Ils auraient ainsi oublié la facturation pour leur rencontre du troisième TIP (9€50 dès le premier) alors que la souscription de tous les produits bancaires qui ne font plus avancer les objectifs de cette année est suspendue, vu que ça ne marche plus.

Le personnel ensuite pour lequel une prime inégalitaire, minime, arbitraire dans la répartition a été octroyée. Comme me le disait un collègue, peut-être qu'on s'est mal compris avec la Direction : on demandait une prime de 1.500 et on a eu 250. Mais 250 €, ça fait quand même 1 500 Francs et encore plus en Lires ou en Roupies. ■

Le handicap de la loi !

Vendredi 8 Décembre se tenait la réunion plénière trimestrielle du CHSCT site de BORDEAUX.

L'ordre du jour comprenait les habituels points classiques (accidents, travaux programmés pour le trimestre suivant ...etc.) ainsi qu'une information sur l'emploi des travailleurs handicapés par notre Caisse régionale.

Après nous avoir expliqué le contenu de cette loi, place à l'interprétation tout à fait personnelle de notre Direction qui s'avère experte dans l'analyse pour contourner cette loi, faire en sorte que les contraintes posées par celle-ci deviennent favorables à l'entreprise.

Pour être plus efficace dans l'application de la loi, le groupe Crédit agricole a créé une association nationale pour le regroupement d'emplois de travailleurs handicapés, avec, dans chaque Caisse, mise en place d'une cellule emploi handicapé.

Du diagnostic actuel il résulte que notre caisse se situe dans la moyenne nationale pour ce qui concerne l'intégration des handicapés.

Néanmoins, pour l'Aquitaine, le quota de 6% de l'effectif en travailleurs handicapés ne sera pas respecté, il sera de 5%. Le plus extraordinaire dans l'histoire, c'est qu'il sera demandé à certains de déclarer leur handicap (qu'ils peuvent pour des raisons personnelles taire), ce qui permettra à la Caisse Régionale d'atteindre, voire de dépasser ce fameux quota, donc de ne pas subir les sanctions financières liées à la non atteinte de celui-ci, sanctions financières loin d'être dissuasives vous en conviendrez.

Autre point, qui prouve le côté solidaire de l'institution, les fonds qui doivent être reversés à l'association qui a en charge la gestion de l'emploi des handicapés seront conservés par notre institution pour l'installation de structure permettant l'emploi de ces personnes dans des conditions décentes. Le problème dans cette histoire, c'est que les travailleurs handicapés n'auront plus d'autres choix que de se tourner vers des entreprises importantes qui pourront utiliser cette manne financière pour elles seules.

Le summum de la bêtise a été atteint lorsque notre D.R.H. a fini sur une note positive, à savoir que les travailleurs handicapés recrutés au sein de notre entreprise devront justifier leur embauche par des résultats commerciaux, prouvant ainsi que la Caisse Régionale fait abstraction de leur handicap et les considère comme l'ensemble des employés ■



Le dernier de l'année ?

Le 14 décembre à 13 heures 30 s'achevait à Bordeaux ce que je pensais être la dernière séance de Comité d'entreprise pour l'année 2006. J'allais donc déjeuner à la cafeteria bordelaise avec mes collègues élus, partager le repas de "fin d'année".

Surprise quand, sur la digestion du canard, j'ai reçu une nouvelle convocation pour un ultime Comité d'entreprise de 2006 avec pour seul et unique point à l'ordre du jour le licenciement d'un élu cadre.

S'il y a un sujet qui vous mobilise un syndicaliste, quitte à en oublier les ennuis d'une digestion contrariée, c'est bien la défense d'un salarié, encore plus si c'est un élu (soi-disant protégé), même si c'est un cadre.

Nous avons illico presto assuré le contact avec l'élú concerné, organisé la mobilisation unitaire des élus du CE, y compris les cadres qui venaient juste de s'abstenir sur le budget 2007 pourtant consensuel.

Le résultat recherché a été obtenu puisque, après avoir écouté les griefs formulés par la direction et les explications fournies par le salarié incriminé, le CE s'est prononcé unanimement contre le licenciement.

- ♦ Est-ce un dossier mal instruit par la direction ?
Un de plus serions nous tentés de dire après ceux des horaires de la CAL, le projet de caméras au siège de Bordeaux,
- ♦ Est-ce que la direction n'a pas tout dit dans ce dossier ?
Le dossier du CE était nettement allégé par rapport à celui du conseil de discipline.

Maintenant que le conseil de discipline s'est prononcé, que le CE a donné un avis, la direction doit prendre sa décision et, si c'est un licenciement qui est prononcé, en demander l'autorisation à l'inspection du travail. Là, elle n'a aucune garantie d'aboutir car le dossier se présente plutôt mal pour elle.

Nous vous tiendrons bien sûr informés.

Moralité : quand on est ennuyé, il ne faut pas rester isolé !

Guerre du Golf.

Lors de la présentation du budget 2007 du comité d'entreprise nous avons eu droit à une "passe d'armes" entre le responsable de la commission sport et celui de la section golf. En effet, ce dernier retranché derrière ses certitudes et fort mécontent de la baisse appuyée de sa ligne budgétaire, a tenu à manifester son courroux et a réclamer qu'il soit rétabli dans le digne rang financier qu'il tenait les années précédentes. Bien évidemment, notre responsable du golf était absent des différentes réunions préparatoires du CE portant sur le budget, bien que son syndicat prétende ne pas pratiquer la politique de la chaise vide. Bien évidemment il fut renvoyé dans ses 22 avec plusieurs pénalités, mais de colère, les représentants CGC & Spi au comité d'entreprise, en mauvais joueurs, se sont abstenus de voter le budget 2007 sans argumentation particulière. ■

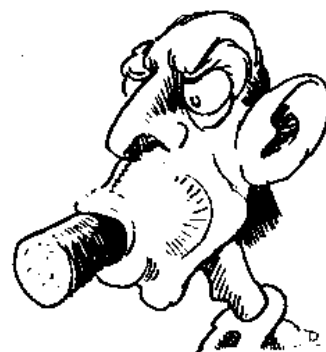
J'ai décidé... (Pour 2007)

J'ai décidé d'avoir pour le client
le plus grand respect,
J'ai décidé de lui faire des propositions
commerciales adaptées à ses besoins,
J'ai décidé de le respecter dans ses choix,
J'ai décidé de ne pas l'assaillir,
J'ai décidé de respecter mes horaires de travail,
J'ai décidé.....j'ai décidé.....
Non je n'ai pas décidé de l'égalité
de certaines primes commerciales,
Non je n'ai pas décidé de l'attribution
d'une prime discrétionnaire,
Non je n'ai pas décidé de la répartition de la REC,
Non, décidément je ne décide de rien,
Mais j'ai décidé de ne plus être un mouton
J'ai décidé, de me syndiquer à SUD ■

L'acompte n'y est pas

Sur mon bulletin de salaire de décembre, j'ai constaté que j'avais reçu un acompte de 250 €
Acompte signifie donc que le solde va arriver !
J'étais d'autant plus optimiste que les syndicats,
unanimes, réclamaient une prime de 1500 € pour
tous.

Hélas, sur mon bulletin de salaire, les 250 €
étaient ramenés à 192,66 € en net.
Nous examinons la légalité de cette démarche et
vous tiendrons au courant !



.. nous étions en réunion ...

Comité d'entreprise à Bordeaux

C'était presque Noël ce 14 décembre 2006, jour du comité d'entreprise à Bordeaux, car au bout de la réunion, il y avait le fameux repas amélioré financé sur le budget de ce même comité d'entreprise.

Heureusement, il n'y avait pas que les plaisirs de la table pour égayer la séance, en effet, certains points de l'ordre du jour donnaient un air de fête.

Ainsi en était-il du topo fait sur les jours de RTT et les jours de congés non pris par les salariés sur 2006 et qui ne seront pas perdus mais reportés sur l'année prochaine !

Ainsi en était-il du budget du comité d'entreprise de 2007, pour lequel les élus SUD se sont pour la première fois depuis 5 ans prononcés favorablement, puisque les élus de l'union, gestionnaires du comité d'entreprise, ont accepté d'intégrer une bonne partie de nos propositions et se sont engagés à un travail commun sur les activités futures.

Ainsi en était-il de l'ambiance de travail de la commission formation où semble se créer un partenariat entre élus et direction, même s'il persiste encore, au bout du compte, de nombreux points de désaccord.

Ainsi en était-il de l'attitude relativement consensuelle de la direction sur l'organisation des votes, notamment sur les dérogations au travail du dimanche qui nous a permis d'accepter celles couvertes par l'accord estampillé SUD permettant un dédommagement convenable pour les salariés et de refuser celles qui ne bénéficiaient pas de cet accord.

Malheureusement, associé au père Noël, nous trouvons non loin derrière, le père fouettard et les sujets qui fâchent.

La situation de l'emploi des travailleurs handicapés à la caisse d'Aquitaine n'est pas des plus glorieuses.

Le projet de téléphonie de la Caisse Régionale entérine le passage d'un service du siège en statut d'agence, instaure une REC batarde, et continue d'oublier l'instance par laquelle la direction aurait dû s'adresser au préalable : le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

SUD n'a pas approuvé le plan formation 2007 pour de multiples raisons : diminution des jours de formation de l'école de banque, le manque de sessions pour les assistants, l'absence de mises à niveau régulières en matière de fiscalité, juridique, assurance, etc.etc.

Quant à ATLANTICA, tout va bien !

Au final nous pensions en avoir fini avec les séances de comité d'entreprise pour 2006 et nous nous trompions, puisqu'une convocation nous attendait pour une nouvelle réunion exceptionnelle, le 19 décembre, en vue du licenciement d'un élu cadre.

En cela rien de Noël et rien de joyeux ■

Il ne faut pas confondre : "faire ce que je dis" et "dire ce que je fais".

Nous avons pu lire dans leur tract que « *les organisations SNECA CGC SPI conformes à leur engagement ne pratiquent pas la politique de la chaise vide* ».

Or, juste après la parution de cette propagande, lors de la réunion de négociation du 15 décembre portant sur la REC et les mesures concernant les handicapés, nous avons eu la surprise de constater l'absence des représentants de la CGC.

Etonnant non ?■



Dazibao

Mensuel édité par l'association

Dazibao

40, rue Lombard 33300 Bordeaux

N° ISSN : 1270 - 5144

Directeur de publication :

Jean-Louis DANFLOUS

Rédacteur en chef :

Damien THOUROUDE

Composé et imprimé par nos soins

Prix du numéro : 1,5 €

Abonnement annuel : 15 €

Site : www.dazibao-sud.org